

## MINI STAGES

**Pour les collégiens de 4<sup>ème</sup> vers la 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole**  
**Pour les collégiens de 3<sup>ème</sup> vers la Seconde Professionnelle Agroéquipement**  
**vers la Seconde Service Aux Personnes et Aux Territoires**

**L'accueil en mini stages se déroule du 26 Janvier au 28 Mai 2021 (voir tableau ci-dessous)**

La convention vous sera transmise dès réservation de la date de mini-stage.

Filière d'accueil		Dates possibles
3 <sup>ème</sup> EA	Journée complète	<b>Vendredi</b> 29/01 – 05/03 – 12/03 – 19/03 – 26/03 – 02/04 – 30/04 – 07/05 – 21/05 – 28/05
Seconde professionnelle AGROEQUIPEMENT	Demi-journée ou journée selon les disponibilités	<b>Mercredi matin</b> 3/02 – 03/03 – 10/03 – 17/03 – 24/03 – 31/03 – 07/04 – 28/04 – 05/05 <b>Mardi après-midi ou journée sur demande</b> 26/01 – 02/02 – 23/02 – 2/03 – 09/03 – 16/03 – 27/04 – 04/05 – 11/05 –
Seconde SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	Matin ou journée selon disponibilités	<b>Vendredi matin ou journée</b> 5/02 – 26/02 – 05/03 – 12/03 – 19/03 – 26/03 – 02/04 – 09/04 – 30/04 <b>Mardi matin ou journée sur demande</b> 26/01 – 23/02 – 2/03 – 09/03 – 16/03 – 30/03 – 06/04 – 27/04 – 04/05 – 11/05

## MINI STAGES

**Pour les collégiens de 4<sup>ème</sup> vers la 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole**  
**Pour les collégiens de 3<sup>ème</sup> vers la Seconde Professionnelle Agroéquipement**  
**vers la Seconde Service Aux Personnes et Aux Territoires**

**L'accueil en mini stages se déroule du 25 janvier au 29 mai 2021**

Ceux-ci sont organisés sur une journée ou une demi-journée contenant en grande partie des cours sur les matières professionnelles. Les horaires sont à confirmer en fonction des dates et des filières, l'amplitude horaire est prévue dans la convention.

## **Accueil**

Le stagiaire se rend à l'accueil du LPA le jour du stage. Après quoi, il se rend à la vie scolaire où il sera pris en charge par un personnel et les délégués qui le guideront durant la journée du stage. A la fin de la journée le stagiaire sera pris en charge par la CPE ou le Proviseur pour faire un bilan avant son départ.

## **Horaires**

Mardi            8h15 12h15 et/ou 13h35 -17h40  
Mercredi        8h15 - 12h15  
Vendredi        8h15 12h15 et/ou 13h35 -16h40

*Les élèves qui souhaitent effectuer un mini-stage dans notre établissement seront accueillis dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires*

- *Port du masque obligatoire*
- *Application des gestes barrières*
- *Limitation du brassage des élèves au niveau du réfectoire*

*A ce titre, votre enfant devra se munir d'un masque par demi-journée de présence dans l'établissement.*

## **Matériel**

Les élèves devront se munir si possible du matériel suivant

En 3eme (jardin) et 2<sup>nd</sup>e AE (atelier): de chaussures de sécurité ou bottes et d'une combinaison de travail.

En SAPAT d'une blouse blanche (TP cuisine et soin)

***La Conseillère Principale d'Education***